



BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : animateur

Mention : Animation Culturelle

Niveau 4

Arrêté du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
Arrêté du 27 avril 2016 portant organisation de la spécialité « animateur » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Mention : ANIMATION CULTURELLE Arrêté 27 février 2017 JO du 10 mars 2017
Fiche RNCP : 28557
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28557/#ancr7>

Code(s) NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
Formacode(s) : 44067 : animation socioculturelle
44069 : éducation populaire

Version I / Juillet 2021



441 grande rue, 01 700 - Miribel
miribel.irpa@gmail.com
Direction - 06.60.44.71.58
Secrétariat - 06.63.60.21.04

www.irpa-formation.com



IrpaFormation

IRPA Formation

L'Institut de Recherche Pédagogique (IRPA) est habilité par la **DRJSCS Auvergne-Rhône-Alpes**, depuis le 13 novembre 2017, à délivrer la formation de **BPJEPS spécialité animateur Mention Animation Culturelle**.

Objectif général :

L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans le champ de la mention et dans la limite des cadres règlementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.

Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches, d'éducation à la citoyenneté, de développement durable et de prévention des maltraitances.

Il/elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet. Pour la mention Loisirs tous publics il/elle peut être amené(e) à diriger un accueil collectif de mineurs

Il/elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Il/elle construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage. Il/elle accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets.

Liste des activités visées par le diplôme :

- encadrement de tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie ;
- conception et mise en œuvre de projets d'animation ou d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure et dans le champ de la mention ;
- mobilisation de démarches d'éducation populaire pour animer des activités dans le champ de la mention
- conduite d'actions d'animation dans le champ de la mention
- direction d'un accueil collectif de mineur (pour la mention loisirs tous publics seulement)
- accompagnement des publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

Prérequis :

200 heures d'expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation ou photocopie d'un des diplômes suivants : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT

Attestation de formation relative au secourisme (PSC1, AFGSU ou STT)

Avoir une pratique personnelle dans un support d'activité culturelle

Modalités pédagogiques :

La formation s'appuie sur une construction pédagogique axée sur la pratique, la mise en situation professionnelle et la théorie.

Elle se déroule en alternance, elle est constituée de 630 heures en centre de formation et 570 heures minimum en entreprise.

La formation se déroule principalement à la MJC Jean Macé, 38 rue Camille Roy 69007 Lyon.

Le partenariat avec la MJC Jean Macé permet des mises en situation réelles avec un public afin d'expérimenter différentes pédagogies et techniques d'animation.

Les stagiaires développent, mettent en œuvre, et analysent un projet d'animation culturelle dans leur structure d'alternance.

Le groupe en formation est de 8 à 14 personnes.

Validation :

La formation vise l'obtention du titre de « **BPJEPS spécialité animateur Mention Animation Culturelle** », certification inscrite au RNCP depuis 2011.

Ce Brevet Professionnel de niveau 4 est délivrée par le **ministère délégué auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé des sports**

La formation est constituée de quatre UC, Chacun devant être validés afin d'obtenir la totalité du titre.

Chaque certification obtenue pour un bloc de compétence est capitalisable à vie.

La certification complète peut donner lieu à une procédure de VAE.

Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire est constituée de professionnels riches d'une très solide expérience dans les différents métiers de l'animation.

Composée d'animateurs de responsables de structures et d'intervenants dans les domaines spécifiques de l'éducation populaire notamment, cette équipe fidèle et impliquée participe activement de la construction didactique et pédagogique de la formation.

La formation est placée sous la coresponsabilité de Jacques Varache et Mickaël Desoutter, elle est mise en œuvre sous l'autorité de Loïc Pagé, directeur de l'IRPA.

Indicateurs de réussite depuis 2008:

93% de réussite à l'examen _ 3% de validation partielle

Plus de 150 animateurs socioculturels ayant obtenus le titre RNCP

89% d'insertion professionnelle à cinq ans _ 95% de satisfaction

8% d'abandon

Prix et modalités de financement :

Le prix de la formation est de 6300€.

L'IRPA n'est pas assujetti à la TVA (art 293B du CGI).

La formation peut être prise en charge et financée au titre des diverses possibilités de formation professionnelle continue. Consultez l'IRPA pour en savoir plus.

Capacités et compétences attestées:

UC1 Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

UC3 Conduire une action d'animation dans le champ de la mention ou de direction d'un accueil collectif de mineurs pour la mention Loisirs tous publics

- Organiser gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC4 Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques des activités dans la champ de la mention
- Conduire des activités d'animation

Contenus de la formation :

La formation se décompose en quatre modules de formation :

Un premier module « **Structure / Environnement / Citoyenneté** » qui traite :
de l'environnement d'une structure, d'un territoire,
du fonctionnement d'une structure, des partenariats qu'elle développe,
de l'histoire de la citoyenneté en France et en Europe,
du développement de l'éducation populaire

Ce module recoupe les thèmes des UC 1, 2, 4.

Un second module « **Projet** » qui aborde :
la conception d'un projet culturel,
l'impact sur la structure et l'environnement,
la cohérence Public / Projet,
les multiples supports de communication,
les incidences financières et ressources à trouver

Ce module recoupe les thèmes des UC 1, 2, 3, 4.

Un troisième module « **Pédagogie** » qui amène le stagiaire à découvrir :
les divers courants pédagogiques,
les méthodes d'analyse d'une pratique pédagogique,
les cohérences des choix pédagogiques avec les publics visés,
les notions d'objectifs opérationnels, de critères d'évaluation,
les outils pédagogiques exploitables dans le développement culturel,
les liens entre technique et pédagogie

Ce module recoupe les thèmes des UC 2, 3 et 4.

Un quatrième module « **Culturel** » qui traite :
de la notion même de la dimension culturelle,
du rôle du culturel dans l'éducation populaire,
du lien entre culture et société
de sens du culturel dans une dynamique de projet,
des liens entre technique et culture,
de la notion de médiation culturelle.

Ce module recoupe les thèmes des UC 2, 3 et 4.

Les Unités Capitalisables (UC) donnent lieu à une procédure de certification particulière (voir référentiel).

Formation et Handicap :

Les centres de formation sont tenus de (Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail) :

- **Accueillir** les personnes handicapées en formation **sans discrimination** ;
- **Garantir l'égalité des droits et des chances** des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Comment ?

- **Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations** : en pensant et en organisant l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir. (Référence : Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.)
- **En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap** des personnes en formation, autant que nécessaire. (Articles D5211-1 à D5211-6 et suivants du Code du travail)
- **En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux** du centre de formation (administration / lieux de formation) sous peine de sanctions. Obligation qui s'impose à tout établissement recevant du public (ERP)

Qu'en est-il à l'IRPA ?

L'ensemble de nos lieux de formation qui se trouvent à l'étage, sont accessibles via un ascenseur. Les salles sont toutes conformes ainsi que les WC.

Notre équipe est sensibilisée à l'accueil des personnes en situation de handicap. Ainsi, que ce soit sur le plan de l'accueil, de la gestion administrative et financière du dossier de formation, ou sur le plan pédagogique, nous sommes à l'écoute de chaque individualité.

Nous recevons chaque candidat lors d'un entretien individuel où nous évoquons les éventuelles difficultés, les compensations qui seraient nécessaires et donc les aménagements à mettre en place en formation. De plus, un suivi régulier est assuré afin de suivre votre parcours de formation.

Cap emploi et l'AGEFIPH nous font confiance depuis de nombreuses années.

Evaluation certificative :

Certification des UC 1 2

Soutenance d'un écrit de 15 à 20 pages devant un jury professionnel le **10 janvier 2023**

Ce document explicite la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation culturelle dans la structure d'alternance pédagogiques ainsi que son évaluation et son analyse. Fondé sur le document écrit, l'entretien doit permettre de vérifier l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'animation culturelle.

Le candidat dispose, dans cet entretien d'une durée de 40 minutes, de 20 minutes maximum de présentation de son projet.

Dépôt auprès de l'OF de l'écrit le **28 novembre 2022.**

Dépôt certificatif du dossier complet à la DRJSCS le **9 décembre 2022.**

En cas de non réussite aux UC le candidat a droit à une deuxième session.

Le dépôt de ce nouveau dossier de rattrapage auprès de l'OF est fixé au **10 février 2023**

L'épreuve de rattrapage est prévue le **7 mars 2023**

Certifications des UC 3 4

Soutenance d'un écrit de 20 pages devant un jury professionnel après **la séance d'animation**
Ce document présente une action d'animation dans le champ des activités culturelles. Il présente le contexte de l'action, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées ainsi que son évaluation.

Dans le cadre de son projet, le stagiaire conçoit un **échéancier** dans lequel doit apparaître plusieurs étapes et à **minima huit séances** sur une durée minimale **d'un mois**.
Cet échéancier est déposé auprès de l'OF **un mois avant la première séance**

Dépôt du dossier définitif auprès de l'OF le **15 jour avant la première séance**
La période de validation est prévue **du 1^{er} mai au 31 juillet 2022**

Une date de jury est fixée parmi les **six dates** proposées par le stagiaire, selon les convenances des jurys. L'OF indique au stagiaire la date retenue à minima **15 jours avant la date fixée**.

Lors de cette épreuve, le stagiaire présente lors d'un entretien préalable de 15 minutes où le candidat explique au jury les évolutions potentielles de son projet et la situation réelle en cours, puis réalise devant un jury professionnel **une séance d'animation de 45 à 90 minutes avec son public**.

A la suite de cette séance, le stagiaire participe à **un entretien final de 45 minutes** dans lequel il présente son **évaluation de sa séance** pendant **15 minutes maximum** puis répond aux questions que le jury se pose tant sur son écrit que sur son animation.

En cas d'échec, le candidat peut être amené, selon l'avis du jury, à représenter une ou plusieurs UC.

Le dépôt du dossier de rattrapage auprès de l'OF est fixé **un mois avant la première séance**

L'épreuve de rattrapage est prévue **du 19 septembre 2022 au 17 décembre 2022** selon les modalités similaires à l'épreuve initiale.

Suite de parcours et débouchés :

Lien vers la fiche RNCP 28557 :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28557/#ancre6>

BPJEPS Spécialité Animateur Mention Animation Culturelle. Version I / Juillet 2021

Horaires : Matin 9h – 12h30, Après-midi 13h30 – 17h

Ce planning est prévisionnel et non contractuel.

		ANNÉE 2021										ANNÉE 2022											
		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout										
1	1	1		Férieré		1		1	Format	1	Format	1	Férieré	1		1		1					
2	2		2		2		2		2		2			2		2		2					
3	3		3		3		3		3	Format	3			3		3		3					
4	4		4		4		4		4	Format	4	Format		4		4		4					
5	5		5		5		5		5		5	Format		5		5		5					
6	6		6		6	Format	6		6		6			6	Format	6		6					
7	7		7		7	Format	7		7	Format	7			7	Format	7		7					
8	8		8		8		8		8	Format	8			8		8		8					
9	9		9		9	Format	9		9		9		9	Format	9	Format		9					
10	10		10		10	Format	10	Format	10	Format	10		10	Format	10	Format		10					
11	11	Sélections	11	Férieré	11		11	Format	11		11		11		11		11		11				
12	12	Ecrit + oral	12		12		12		12		12		12	Format	12		12		12				
13	13		13		13	Format	13	Format	13		13		13	Format	13	Format		13					
14	14		14		14	Format	14	Format	14		14		14		14	Format		14	Férieré				
15	15		15	Format	15		15		15		15		15		15		15		15				
16	16		16	Format	16	Format	16		16		16		16	Format	16	Format		16					
17	17		17		17	Format	17		17		17		17	Format	17	Format		17					
18	18		18	Format	18		18	Format	18		18		18		18		18		18				
19	19		19	Format	19		19		19		19		19	Format	19		19		19				
20	20		20		20		20	Format	20		20		20	Format	20		20		20				
21	21		21		21		21	Format	21		21		21		21		21		21				
22	22		22	Format	22		22		22		22		22		22		22		22				
23	23		23	Format	23		23		23		23		23		23		23		23				
24	24		24		24		24		24	Format	24		24		24		24		24				
25	25		25	Format	25	Férieré	25		25	Format	25		25		25		25		25				
26	26		26	Format	26		26		26		26		26		26		26		26				
27	27		27		27		27		27		27		27		27		27		27				
28	28		28		28		28	Format	28	Format	28		28		28		28		28				
29	29		29		29		29		29	Format	29		29		29		29		29				
30	30		30		30		30		30		30		30		30		30		30				
	31		31		31		31		31	Format			31		31		31		31				
H/Centre		56			56			56		7		84		49		28		56		Total heures	392		
Temps de Formation					Période de certification d'UC 34					Vacances scolaires													

BPJEPS Spécialité Animateur Mention Animation Culturelle. Version I / Juillet 2021

		ANNÉE 2022										ANNÉE 2023				
		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet				
1	1			Féié	Format	Féié				Féié						
2	2				Format	Format										
3	3		Format			Format										
4	4		Format													
5	Format	5			Format	Format										
6	Format	6	Format		Format	Format										
7		7	Format					Rat 12								
8	Format	8			Format											
9	Format	9			Format	Format										
10		10	Format			UC 12		Fin forma								
11		11	Format	Féié												
12	Format	12														
13	Format	13	Format									Féié				
14		14	Format	Format												
15	Format	15														
16	Format	16														
17		17		Format												
18		18		Format												
19		19														
20		20														
21		21														
22		22														
23		23														
24		24														
25		25			Féié											
26		26														
27		27														
28		28		Format												
29		29		Format												
30		30														
		31														
H/Centre	56	56	42	42	42	0	0	0	0	Total heures 2022-2023		238				
	Temps de Formation			Période de certification d'UC 34			Vacances scolaires			Total des heures de formation		630				